

LA CHARTE EDUCATIVE DE LA CONFIANCE



Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Désir d'écoute et de dialogue.
- Refus des a priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CRÉATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'APEL...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE CORESPONSABILITE EDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer les enfants à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant à s'épanouir et à grandir.



RECIPROCITE DES RESPONSABILITES EDUCATIVES DE L'ETABLISSEMENT, DE LA FAMILLE, DE L'ELEVE

OUVERTURE A TOUS DE L'ETABLISSEMENT

Ecole	Famille	Elève
<p>Promouvoir un projet éducatif fondé sur la vision chrétienne de la personne.</p> <p>Contribuer à l'intérêt général et être ouvert à tous.</p> <p>Etre associé à l'Etat par contrat.</p>	<p>Reconnaitre l'identité de l'établissement, sa démarche éducative et ses fondements, les propositions spécifiques que cela entraîne, son ouverture à tous, le respect des programmes de l'Education Nationale.</p>	<p>Respecter les obligations faites à un élève dans tout établissement scolaire.</p> <p>Accueillir avec bienveillance les propositions spécifiques de l'établissement.</p> <p>S'engager à vivre avec tous les élèves de l'établissement sans discrimination.</p>
<p>Présenter la conception de la communauté éducative de l'Enseignement Catholique, faisant appel à la participation différenciée de chacun.</p>	<p>S'engager à participer à la vie de l'établissement et au suivi de son enfant comme un acteur responsable et non comme un usager passif.</p>	<p>S'engager à être un acteur responsable de ses apprentissages.</p>



CONFIANCE RECIPROQUE

Ecole	Famille	Elève
<p>Faire confiance aux familles, porter attention à la responsabilité parentale, solliciter l'autorité des parents, aider les familles, si nécessaire, à exercer leur responsabilité.</p>	<p>Faire confiance à l'établissement, à l'ensemble des personnels et des bénévoles.</p> <p>Reconnaitre l'autorité du projet éducatif, du projet d'établissement, du règlement intérieur.</p>	<p>Réfléchir à la façon dont le cadre éducatif donné en famille, d'une part, et à l'école, d'autre part, l'aide à construire ses repères.</p>
<p>S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur.</p> <p>Privilégier le dialogue et l'échange.</p>	<p>S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur.</p> <p>Privilégier le dialogue et l'échange.</p>	<p>S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur sur l'ensemble des éducateurs.</p>
<p>Présenter le mode de représentation des parents dans les diverses instances, la sollicitation des parents pour des activités.</p> <p>Présenter le rôle de l'APEL.</p>	<p>Prendre connaissance des activités proposées par l'APEL.</p> <p>S'interroger sur la capacité de répondre à des sollicitations de l'établissement, à participer à des activités.</p>	<p>S'intéresser au mode de représentation des élèves dans l'établissement.</p>

VIE SCOLAIRE

Ecole	Famille	Elève
Présenter le règlement intérieur de l'établissement, ses principes, les droits et les devoirs de chacun, la nature et l'échelle des sanctions prévues en cas de transgression.	Tout mettre en œuvre pour que ses enfants respectent les règles de vie commune. Réfléchir, en famille, sur la façon de soutenir les démarches éducatives de l'établissement.	S'engager à prendre connaissance du règlement intérieur et à le respecter.
Préciser ce qui, en dehors de l'assiduité aux cours, est rendu obligatoire par le projet d'établissement.	Préciser à son enfant ce qui n'est pas négociable dans le cadre des obligations liées au projet de l'établissement.	Prendre conscience des obligations inscrites dans le projet de l'établissement et s'engager à les respecter.



COMMUNICATION ET INFORMATION

Ecole	Famille	Elève
Informier régulièrement la famille de la vie de l'établissement, des projets auxquels enfants et familles sont invités à participer.	Prendre régulièrement connaissance des informations transmises par l'établissement, quel qu'en soit le champ. Lire les affiches, le cahier de liaison, le livret d'évaluations.	Prendre régulièrement connaissance des informations transmises par l'établissement, quel qu'en soit le champ. Partager en famille autour des diverses informations transmises par l'établissement.
Informier dès l'inscription des modalités de rencontres parents/établissement, parents/enseignants.	Répondre à l'invitation aux rencontres et aux diverses réunions.	Rappeler à ses parents les diverses réunions et rencontres prévues.
Communiquer avec la famille aussi souvent que de besoin, en cas de préoccupation avec l'élève concerné.	Prendre contact avec l'établissement aussi souvent que de besoin, en cas de préoccupations importantes sur la scolarité ou le comportement de son enfant.	Contribuer à favoriser la communication régulière entre la famille et l'établissement.
Favoriser l'écoute personnalisée de l'élève et de sa famille (résultats scolaires, comportement...). Rechercher des solutions positives pour l'élève.	Accepter le dialogue. Etre attentif aux recommandations de l'établissement.	Rechercher les moyens d'une écoute personnalisée en cas de besoin. Ne pas attendre une situation de conflit.

SUIVI DE LA SCOLARITE

Ecole	Famille	Elève
Informers les familles le plus régulièrement et le plus précisément possible sur le déroulement de la scolarité, les objectifs de l'école, les programmes.	Chercher à s'informer sur le déroulement de la scolarité, les objectifs de l'école, les programmes.	Rechercher l'intérêt des contenus d'enseignement, au-delà des goûts spontanés.
Informers les familles sur les choix éducatifs et pédagogiques de l'établissement.	Accepter les choix pédagogiques et éducatifs de l'établissement.	Participer activement aux modalités d'apprentissage proposées par les enseignants.
Préciser aux familles ce qui est attendu en termes de suivi scolaire, d'aide à l'apprentissage des leçons, d'accompagnement aux devoirs (nécessité du contrôle, formation à l'autonomie). Aider, si nécessaire, les familles dans cette responsabilité.	Suivre la scolarité et le travail scolaire de ses enfants. S'informer sur les modalités de suivi souhaitées par les enseignants. Demander aide et conseils si nécessaire.	S'engager à faire sérieusement le travail à la maison. Oser demander de l'aide si nécessaire.
Informers sur les modalités d'évaluation mises en place dans l'établissement et sur les modalités de la communication.	S'informer régulièrement de l'évaluation concernant son enfant, sans accentuer quotidiennement la pression. Prendre contact avec l'établissement lors d'évaluations négatives récurrentes.	S'exercer à l'auto-évaluation. Prendre le temps de bien comprendre les appréciations et conseils donnés par les enseignants.
Informers sur les modalités d'accompagnement à l'orientation au fil de la scolarité.	Interroger le projet d'orientation de son enfant au fil de son parcours, sans attendre les seuils des procédures d'orientation.	Réfléchir à son projet personnel d'orientation. En approfondir les motivations. Demander conseil.
Travailler à la prévention du décrochage scolaire.	Informers l'établissement à l'apparition de signes pouvant faire redouter un décrochage.	Confier un malaise vis-à-vis de l'école

